



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 1/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

1/ Identification du produit et de la société

- 1.1 Produit :** HELIA AUTO Poudre
- 1.2 Société :** **GEMA DIFFUSION**
25 rue de Normandie
68180 HORBOURG-WIHR
- Tél. : 03 89 20 25 10
Fax : 03 89 24 32 70

2/ Informations et compositions chimique

Caractérisation chimique :

- * *Description :*
Préparation aux copolymérisates des méthacrylates.
- * *Composants contribuant aux dangers :*
Néant.
- * *Indications complémentaires :*
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16.

3/ Identification des dangers

- * *Principaux dangers :*
Néant.
- * *Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :*
Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive commune de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.
- * *Système de classification :*
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4/ Mesures des Premiers Secours

- * *Indications générales :*
Aucune mesure particulière n'est requise.
- * *Après contact avec la peau :*
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 2/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

* *Après contact avec les yeux :*

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

* *Après ingestion :*

Provoquer le vomissement et consulter un médecin.

5/ Mesures de lutte contre l'incendie

* *Moyens d'extinction :*

-

* *Equipement spécial de sécurité :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

6/ Mesures en cas de dispersion accidentelle

* *Les précautions individuelles :*

Non nécessaire.

* *Mesures pour la protection de l'environnement :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

* *Méthodes de nettoyage / récupération :*

Recueillir par moyen mécanique.

* *Indications complémentaires :*

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7/ Manipulation et stockage

Manipulation :

* *Précautions à prendre pour la manipulation :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

* *Préventions des incendies et des explosions :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :

* *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :*

Aucune exigence particulière..

* *Indications concernant le stockage commun :*

Non nécessaire.

* *Autres indications sur les conditions de stockage :*

Stockage frais (pas au-dessus de 25°C).

* *Classe de stockage :*

Classe VbF : néant.



HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

8/ Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- * *Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :*
Sans autre indication, voir point 7.
- * *Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :*
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- * *Indications complémentaires :*
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel :

- * *Mesures générales de protection et d'hygiène :*
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- * *Protection respiratoire :*
Non nécessaire.
- * *Protection des mains :*
Non nécessaire.
- * *Protection des yeux :*
Pas vraiment nécessaire.
- * *Protection du corps :*
Vêtement de protection léger.

9/ Propriétés physiques et chimiques

- * *Indications générales :*
 - Forme : Poudre.
 - Couleur : Selon désignation produit.
 - Odeur : Inodore.
- * *Modification d'état :*
 - Point de fusion : Non déterminé.
 - Point d'ébullition : Non déterminé.
- * *Point d'éclair :* Non applicable.
- * *Température d'inflammation :* 400 °C.
- * *Auto-inflammabilité :* Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- * *Danger d'explosion :* Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs poudre-air peuvent se former.
- * *Densité :* Non déterminée.
- * *Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :* Insoluble.
- * *Teneur en solvants :*
 - Solvants organiques : 0,0 %.
- * *Teneur en substances solides :* 100,0 %.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 4/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

10/ Stabilité et réactivité

* *Conditions à éviter :*

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

* *Réactions dangereuses :*

Aucune réaction dangereuse connue.

* *Produits de décomposition dangereux :*

Néant.

11/ Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

* *Effet primaire d'irritation :*

- de la peau : Pas d'effet d'irritation.

- des yeux : Pas d'effet d'irritation.

* *Sensibilisation :*

Aucun effet de sensibilisation connu.

* *Indications toxicologiques complémentaires :*

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12/ Informations écologiques

* *Indications générales :*

En général non polluant.

13/ Considérations relatives à l'élimination

* *Produit :*

- Recommandation :

De petites quantités peuvent être mélangées au (aux) composant(s) du système pour la polymérisation et jetées aux ordures ménagères.

Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

- *Catalogue européen des déchets :*

18 01 06 | Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.

* *Emballages non nettoyés :*

- Recommandation :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)

page 5/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

14/ Informations relatives au transport

* *Transport par terre ADR / RID et GGVS / GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier / domestique) :*

- Classe ADR / RID – GGVS / E (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) : -

* *Transport maritime IMDG / GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :*

- Classe IMDG / GGVmer : -
- Polluant marin : Non.

* *Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :*

- Classe ICAO / IATA : -

15/ Informations réglementaires

* *Marquage selon les directives CEE :*

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la « GefStoffV » = la Réglementation sur les Produits dangereux.

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la « Directive générale CEE de classification des préparations ».

* *Prescriptions nationales :*

- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : Néant.
- Classe de pollution des eaux : En général non polluant.

16/ Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 6/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

1/ Identification du produit et de la société

- 1.1 **Produit :** HELIA AUTO Liquide
- 1.2 **Société :** **GEMA DIFFUSION**
25 rue de Normandie
68180 HORBOURG-WIHR
- Tél. : 03 89 20 25 10
Fax : 03 89 24 32 70

2/ Informations et compositions chimique

Caractérisation chimique :

* *Description* : Préparation aux méthacrylates.

* Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 80-62-6 EINECS : 201-297-1	Méthacrylate de méthyle	Xi, F ; R 11-37/38-43	> 90 %
CAS : 99-97-8 EINECS : 202-805-4	N,N-diméthyl-p-toluidine	T; R 23/24/25-33-52/53	< 1 %

* *Indications complémentaires :*

Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16.

3/ Identification des dangers

* *Principaux dangers :*



Xi Irritant
F Facilement inflammable

* *Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :*

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive commune de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

R 11 Facilement inflammable.

R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

* *Système de classification :*

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.



HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

4/ Mesures des Premiers Secours

** Après inhalation :*

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

** Après contact avec la peau :*

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

** Après contact avec les yeux :*

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.

** Après ingestion :*

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5/ Mesures de lutte contre l'incendie

** Moyens d'extinction :*

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.

Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

CO2, sable, poudre d'extinction.

Ne pas utiliser d'eau.

** Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :*

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

** Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :*

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

** Equipement spécial de sécurité :*

Aucune mesure particulière n'est requise.

6/ Mesures en cas de dispersion accidentelle

** Les précautions individuelles :*

Porter un équipement de sécurité.

Eloigner les personnes non protégées.

** Mesures pour la protection de l'environnement :*

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

** Méthodes de nettoyage / récupération :*

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide ; liant universel, tissus pour des quantités petites).

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

** Indications complémentaires :*

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 8/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

7/ Manipulation et stockage

Manipulation :

- * *Précautions à prendre pour la manipulation :*
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- * *Préventions des incendies et des explosions :*
Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Stockage :

- * *Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :*
Stocker dans un endroit frais.
- * *Indications concernant le stockage commun :*
Non nécessaire.
- * *Autres indications sur les conditions de stockage :*
Stockage frais (pas au-dessus de 25°C).
Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés.
- * *Classe de stockage :*
Classe VbF : A I.

8/ Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- * *Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :*
Sans autre indication, voir point 7.

* <i>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</i>	
80-62-6 méthacrylate de méthyle	
VME	Valeur momentanée : 820 mg/m ³ , 200 ml/m ³ Valeur à long terme : 410 mg/m ³ , 100 ml/m ³

- * *Indications complémentaires :*
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel :

- * *Mesures générales de protection et d'hygiène :*
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- * *Protection respiratoire :*
Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante ; autrement utilisation de protection respiratoire (filtre A).



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)

page 9/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

** Protection des mains :*

Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandés pour éviter une sensibilisation possible.

Gants résistants aux solvants.

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.

Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.

- *Matériel de gants :*

Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

- *Temps de pénétration du matériel de gants :*

La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- *Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi, où il n'existe pas de danger de blessures élevé (par exemple laboratoires), des gants en matériel suivant sont appropriés :*

Gants en PVA.

- *Pour le contact permanent de 15 minutes maximum, des gants en matériaux suivants sont appropriés :*

Butylcaoutchouc.

Caoutchouc fluoré (Viton).

Caoutchouc nitrile.

Caoutchouc chloroprène.

** Protection des yeux :*

Pas vraiment nécessaire.

** Protection du corps :*

Vêtement de protection léger.

9/ Propriétés physiques et chimiques

** Indications générales :*

- Forme : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Caractéristique.

** Modification d'état :*

- Point de fusion : Non déterminé.
- Point d'ébullition : 100 °C.

** Point d'éclair :* 10 °C.

** Température d'inflammation :* 430 °C.

** Auto-inflammabilité :* Le produit ne s'enflamme pas spontanément.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)

page 10/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

- * *Danger d'explosion* : Le produit n'est pas explosif ; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- * *Limites d'explosivité* :
 - Inférieure : 2,1 Vol %.
 - Supérieure : 12,5 Vol %.
- * *Pression de vapeur à 20 °C* : 47 hPa.
- * *Densité à 20 °C* : 0,946 g/cm³.
- * *Solubilité dans / miscibilité avec l'eau* : Non ou peu miscible.
- * *Viscosité* :
 - Dynamique à 20 °C : 1 mPas.
- * *Teneur en solvants* :
 - Solvants organiques : 97,5 %.
- * *Teneur en substances solides* : 1,0 %

10/ Stabilité et réactivité

- * *Conditions à éviter* : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- * *Réactions dangereuses* : Aucune réaction dangereuse connue.
- * *Produits de décomposition dangereux* : Néant.
- * *Indications complémentaires* : Possibilité de polymérisation générant de la chaleur en cas de stockage trop long et/ou à température élevée.

11/ Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

- * *Effet primaire d'irritation* :
 - de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.
 - des yeux : Effet d'irritation.
- * *Sensibilisation* : Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- * *Indications toxicologiques complémentaires* : Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)**

page 11/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

12/ Informations écologiques

** Indications générales :*

Catégorie de pollution des eaux 1 (calculé d'après VwVws) : peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations sous forme non diluée ou en grande quantité.

13/ Considérations relatives à l'élimination

** Produit :*

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. De petites quantités peuvent être mélangées au (aux) composant(s) du système pour la polymérisation et jetées aux ordures ménagères. Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

- *Catalogue européen des déchets :*

18 01 06	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses.
----------	---

** Emballages non nettoyés :*

- Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14/ Informations relatives au transport

** Transport par terre ADR / RID et GGVS / GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) (transfrontalier / domestique) :*

- Classe ADR / RID – GGVS / E (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train) : 3 Matières liquides inflammables.

- Indice Kemler : 339

- No UN : 1247

- Groupe d'emballage : II

- Désignation du produit : 1247 METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE,
solution.

** Transport maritime IMDG / GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :*

- Classe IMDG / GGVmer : 3

- No UN : 1247

- Label : 3

- Groupe d'emballage : II

- No EMS : 3 - 07

- Polluant marin : Non

- Désignation technique exacte : METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE,
solution.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)

page 12/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

* *Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :*

- Classe ICAO / IATA : 3
- No ID NU : 1247
- Label : 3
- Groupe d'emballage : II
- Désignation technique exacte : METHACRYLATE DE METHYLE MONOMERE STABILISE, solution.

15/ Informations réglementaires

* *Marquage selon les directives CEE :*

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la « GefStoffV » = la Réglementation sur les Produits dangereux.

* *Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :*

Xi Irritant.

F Facilement inflammable.

* Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Méthacrylate de méthyle.

* *Phrases R :*

11 Facilement inflammable.

37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

* *Phrases S :*

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

24 Eviter le contact avec la peau.

33 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

37 Porter des gants appropriés.

60 Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales :

* *Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) : A I.*

* *Directives techniques air :*

Classe	Part en %
II	> 90

* *Classe de pollution des eaux :*

Classe de danger pour l'eau 1 (calculé d'après VwVwS) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant.

16/ Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
(Selon 91/155/CEE)

page 13/13

HELIA AUTO Poudre et liquide

Date d'application : 27/06/2003

** Phrases R importantes :*

- 11 Facilement inflammable.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 33 Danger d'effets cumulatifs.
- 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.